

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 20/07/2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
13/07/2026
Date de convocation
13/07/2026
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01
Votes exprimés :
- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention : 01

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : BOUVET Isabelle
Rapporteur : Lachize Piccino Sandrine

Objet : Création d'un terrain de cross

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants relatifs aux compétences communales en matière de voirie et d'aménagements cyclables ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM, promouvant les mobilités actives et durables ;

Considérant que la promotion des activités sportives constitue un enjeu important pour les collectivités en matière de santé, de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie des habitants ;

Considérant que ce projet est porté en concertation étroite avec les deux clubs de vélo de la commune de Belley, acteurs locaux engagés dans la promotion et le développement de la pratique cycliste ;

Considérant que cet équipement pourra également constituer un support pédagogique pour notre école, en offrant un espace sécurisé permettant l'apprentissage, la découverte et la pratique du vélo auprès des jeunes publics ;

Considérant que la création de ce parcours viendra compléter l'offre existante de la zone de loisirs communale, déjà composée notamment d'un parc de jeux, d'une aire de pétanque et d'un city stade, en renforçant son attractivité et sa vocation familiale, sportive et intergénérationnelle ;

Considérant l'absence, à ce jour, d'une structure dédiée à cette pratique sur le territoire communal, et l'intérêt de développer un nouvel équipement sportif et de loisirs accessible à différents publics à proximité de la ViaRhôna ;

Considérant que la commune dispose d'un terrain communal présentant ce potentiel d'aménagement et de valorisation ;

Considérant la possibilité d'un accompagnement technique et financier de la part de la CNR dans le cadre de ce projet ;

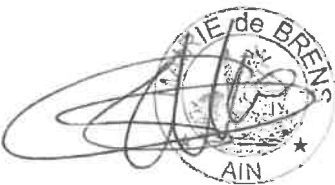
Considérant que la commune dispose d'un avant-projet définissant les principes d'aménagement du futur parcours ;

Considérant que le projet prévoit notamment la création d'un parcours adapté à différents niveaux de pratique avec des itinéraires alternatifs exploitant les dénivelés naturels du site, dont un tracé en lacets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Approuve les caractéristiques principales du projet, comprenant notamment un virage relevé sur butte existante, une zone de whoops, un parcours en lacets, un escalier en rondins et un bac à sable ;
- Autorise Mme le Maire à demander des subventions sur le devis contracté auprès de l'entreprise VTM, pour un montant de 14 928 € TTC ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter des devis complémentaires
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire aux demandes de subvention, sur la base du projet de devis établi par la société VTM pour un montant de 14 928,00 € TTC.

Ainsi fait et délibéré.



67